



Restitution de l'atelier « Quel bilan et quels enseignements suite au Forum mondial de l'eau de Marseille ? »

Anne-Lise BARTALUCCI

Victoria KORYAKINA

Aleksander VASSILIEV

Lucie RANCIEN

Etudiants à l'Université de Versailles Saint Quentin

Atelier animé par Guillaume AUBOURG, Programme Solidarité Eau (PS-EAU).

Le Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille en mars 2012 avait pour ambition de réunir l'ensemble des acteurs du secteur afin de faire des propositions concrètes dans les domaines de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement, dans une vision de politique durable. Ainsi, ont été mis en évidence le rôle central des politiques et collectivités locales (par le biais de la décentralisation) et la nécessité de la mise en place de partenariats entre les différents acteurs locaux/internationaux et publics/privés. Durant cet atelier, cinq intervenants d'horizons variés ont été sollicités et nous ont présenté leurs points de vue sur ce sujet à travers leurs divers travaux et projets.

1. Le cadre international proposé par ONU-Habitat pour la gestion des services essentiels

Laure LAGASSE –Chargée de mission- Institut de la Gestion Déléguée (IGD)

Cet organisme – à but non lucratif créé en 1996 – a pour missions l'amélioration et la gouvernance des services publics. Il est formé d'experts (chercheurs, juristes et économistes) qui travaillent au niveau national et international (OMG). Le dernier Forum mondial de l'eau a permis la reconnaissance de l'importance des collectivités locales grâce à un fort degré de décentralisation permettant de meilleurs services de base. Plus particulièrement, durant ce forum ont été rédigées cinq directives afin d'améliorer les services de base (dont l'eau et l'assainissement) : une gouvernance transparente et participative grâce à des normes et des cadres nationaux de référence ; une décentralisation et l'utilisation de ressources locales ; un cadre institutionnel propice avec la création d'intercommunalités ; une vision durable et une accessibilité à tous ; la durabilité environnementale. L'IGD s'est donc investi dans différents projets et il nous a été présenté une illustration de la concrétisation sur le terrain de ce type de projet au Togo (sur 28 communes) avec la définition de la méthode employée dite du Quadrilogue. Cette méthode permet d'assurer une gouvernance collective des services de base grâce à un processus d'association des différentes parties prenantes.

Questions posées :

- ✓ *Quelle est la composition des comités locaux formés ? Ces comités locaux sont formés des autorités déconcentrées de l'Etat, des mairies, des prestataires de services et des représentants des usagers.*

2. Mise en place d'un système d'assainissement non collectif au Togo

Patrice AYIVI, Maire, et Anani WILSON, Commune d'Anèho (Togo)

La plupart des villes du Togo ont un problème criant d'assainissement. Cette « épée de Damoclès » est à l'origine d'un grand projet de mise en place d'assainissement non collectif – projet que le Conseil Général des Yvelines a soumis à l'Union Européenne - dans la ville d'Anèho située entre l'océan Atlantique et le lac Togo. Le but était de créer un service public d'assainissement dirigé par des acteurs locaux (6 personnes dont un président, une secrétaire générale et un comptable). Dix-huit latrines ont été installées afin de réaliser une étude initiale. A la suite de ce test, ont été effectués des améliorations et un renforcement des capacités, puis un contrôle technique et périodique (maintenance et étude du risque de pollution des nappes phréatiques). Deux types de latrines ont été mise en place : des fosses septiques ou des fosses éco-san (fosses surélevées sèches avec séparation des fèces et urines, ayant l'avantage de limiter la pollution des nappes phréatiques). Aujourd'hui, on assiste à un renforcement continu de la coopération entre les acteurs. Ces systèmes ont été maintenus avec, en parallèle, une étude d'impact afin d'identifier les avantages et inconvénients des diverses techniques mises en place.

Questions posées :

- ✓ *Quel est le rôle de la communauté dans le projet ?* En plus de son aide décisionnelle, la communauté participe au budget à échelle de 15% pour les constructions de latrines et de 35% pour les fosses septiques.
- ✓ *Comment s'effectue l'utilisation des déchets par compostage et quelle est sa destination finale ?* L'utilisation des éco-produits a été valorisée en remplacement des engrais chimiques, très répandus dans la région, grâce à la mise en place d'un regroupement de paysans ; le marché du compostage est réel et est en pleine expansion.

3. Quel bilan tirer de l'introduction du privé dans le secteur de l'eau dans le département du Mono ?

AGBADJA, Directeur exécutif du Groupement Intercommunal du Mono (Bénin)

Situé au sud-ouest du Bénin, le Mono est un département composé de six communes regroupées en un Groupement Intercommunal. Ce Groupement bénéficie de l'appui du Conseil Général des Yvelines : l'eau. L'objectif de l'intervention de M. Agbadja était de tirer un premier bilan de l'introduction du secteur privé dans le secteur de l'eau au sein du département du Mono. En 2003 et l'avènement de la décentralisation, l'eau est devenue la compétence des communes qui ont ensuite confié les ouvrages complexes (construction, exploitation, suivi) à des entreprises privées. Cette gestion déléguée a généré deux types d'impacts. Des impacts positifs qui sont l'amélioration de la couverture et de la fonctionnalité de services de l'eau, la promotion des PME et la création d'emploi locaux, et enfin l'amélioration des recettes communales. Mais aussi d'importants impacts négatifs tels que la difficulté de suivi des ouvrages, la prolifération illégale de points d'eau autonomes privés créant une concurrence déloyale au service public, diverses entorses aux procédures de contrôles, et des conflits d'intérêts. Ces difficultés et la faible rentabilité de certains ouvrages a amené le GI-Mono à engager de nouvelles pistes de réflexion et d'amélioration. Ces perspectives concernent notamment la mutualisation de la gestion des ouvrages en intercommunalité, et l'amélioration du suivi et de l'exécution des contrats.

Questions posées :

- ✓ *A combien s'élève le prix de l'eau ?* Le prix du mètre cube varie de 400 à 600 Francs soit un prix de la bassine pour l'utilisateur d'environ 25 Francs. Néanmoins, les concurrents (forage illégal) proposent des bassines à 10-15 Francs mais sans aucune garantie de qualité de l'eau. De plus, la profondeur du forage est non vérifiée.

- ✓ Selon quel(s) critère(s) a été choisi le prix du m³ de l'eau ? Ce prix a été calculé sur la base de l'usage et il devait permettre à la personne qui s'occupe de la fontaine de pouvoir réaliser des bénéfices (activité rentable).

4. La participation de la population à la conduite des projets

Luis PEINADO et Frédéric LANDRIEU, Association Aquassistance

Cette intervention a abordé plus en profondeur le sujet de la solidarité et de la participation de la population à la conduite de projets. L'association Aquassistance a pour vocation l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets chez les populations les plus démunies. Cette association du personnel de GDF Suez, salariés ou retraités, est basée sur le principe de bénévolat de compétence, à distinguer du mécénat de compétences : les bénévoles s'engagent à travailler pour Aquassistance pendant leur temps libre. Elle rassemble à ce jour 731 adhérents dont 150 bénévoles mobilisables à l'année. Grâce à ses partenaires et sa forte capacité de mobilisation, Aquassistance réalise en moyenne 913 jours de terrain sur 46 projets dans 21 pays. L'association travaille sur deux types de projets qui sont des interventions d'urgence, et plus majoritairement des projets de développement. Cette structure d'appui travaille dans une optique de durabilité des projets et de participation à l'économie locale. Alors qu'elle apporte sa capacité de gestion, son aide pour mobiliser des fonds et des bénévoles spécialistes, elle s'assure aussi l'appropriation du projet par la communauté locale et sa forte participation aux travaux. A titre informatif, chaque projet coûte en moyenne 250 000 €. Sur cette somme, le travail des bénévoles et des ressortissants est valorisé à plus de 30 000 €.

5. Implication de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans la problématique d'assainissement

Jade Pellerin, Agence de l'eau Seine-Normandie

L'Agence de l'eau est un organisme public rattaché au Ministère de l'Environnement. Sa vocation est de promouvoir la « démocratie de l'eau ». Pour cela, elle intervient à travers différents projets de coopération institutionnelle et de solidarité internationale, autour des problématiques d'accès à l'eau et d'assainissement. Chaque Agence de l'Eau correspond à l'un des six bassins hydrographiques de France. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est engagée dans plusieurs partenariats avec divers pays (Bénin, Côte d'Ivoire, et majoritairement en Afrique sub-saharienne). Depuis 1997, 43 pays ont bénéficié de l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Au titre de la solidarité internationale et sur la période de Janvier 2007 à Mai 2012, 142 projets ont été soutenus pour un montant total d'aide de près de 19 millions d'euros.